

Procédure pour l'obtention d'un nom de domaine .dz

Pour la constitution de l'URL de leur site Web, les établissements sous tutelle du MESRS sont invités à utiliser le nom de domaine (.dz), enregistré auprès du Network Internet Center national ([NIC-DZ](#)). Le [NIC-DZ](#) est géré par le CERIST.

Le nom de domaine .dz est fourni gratuitement aux établissements universitaires.

Pour obtenir le nom de domaine, le dossier suivant doit être transmis à l'adresse ceristdir@cerist.dz :

- Une demande d'enregistrement ([formulaire à télécharger](#)) du nom de domaine, signée par le chef d'établissement,
- Une copie du texte de création de l'établissement.

Les modalités et les règles d'enregistrement du nom de domaine sont définies dans la [charte de nommage](#).